

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme
« ITEKA »*

« ITEKA N'IJAMBO »n°13

Semaine du 27 juin au 03 juillet 2016

TABLE DES MATIERES	Page
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2.CAS D'ENLEVEMENT ET DE DISPARITION FORCEE</i>	5
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i> ...5	
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.5. DU DROIT A L'EDUCATION AU BURUNDI</i>	9
<i>I.6. LIBERTE DE REUNION ET D'ASSOCIATION</i>	10
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	11
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i>	11
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	12
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	12
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	13

SIGLES ET ABREVIATIONS

***CNDD-FDD : Conseil pour la Défense de la Démocratie- Font pour la
Défense de la Démocratie***

ECOFOD : Ecole Fondamentale

EP : Ecole Primaire

ETS : Ecole Technique Secondaire

FAB : Forces Armées Burundaises

FNL : Force Nationale de libération

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

OTB ; Office du Thé du Burundi

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations ont été enregistrées : au moins 8 personnes ont été tuées, au moins 1 personne a été portée disparue, au moins 283 de personnes arrêtées arbitrairement et au moins 2 personnes torturées par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Ce numéro revient une fois de plus sur les violations du droit à l'éducation qui se poursuivent malgré la mesure de pardon annoncée par la Ministre de l'éducation. Des enfants mineurs du troisième cycle du primaire continuent d'être la cible de harcèlements et d'arrestations pour cause toujours la photo gribouillée du Président Pierre Nkurunziza dans le livre d'élèves de sciences humaine de la 8^{ème} année.

Le pays connaît aussi une insécurité relative due aux attaques armées qui continuent d'être enregistrés dans différents coins du pays, faisant toujours des dégâts humains et matériels. Un nouveau phénomène débutant et intrigant d'incendie d'infrastructures scolaires se manifeste également depuis quelques jours même si les causes profondes restent non explicites.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .DES CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un commerçant tué en commune Rusaka, province Mwaro

Un commerçant du nom de Calixte Manirambona a été tué la nuit du 26 juin 2016 par des hommes armés, sur la colline Bunyange, commune Rusaka en province Mwaro. Lors de cette attaque, 2 autres personnes : Florence Nimbona et Leonard Irambona ont été grièvement blessées et évacuées à l'Hôpital. Selon des sources sur place dans cette province, des imbonerakure en compagnie des policiers seraient à la base de cette attaque.

Deux personnes tuées à Mparambo II, commune Rugombo, province de Cibitoke

Dimanche 3 juillet 2016, Jean Ribakare âgé de 64 ans et sa femme Esther Miburo âgée de 56 ans ont été tués par grenade à la transversale 3, dans le secteur de Mparambo II, commune Rugombo, province de Cibitoke. Selon l'administrateur de la commune, cet assassinat serait lié à une affaire de la sorcellerie.

Une personne tuée et enterrée à la sauvette en commune Kayogoro, province Makamba

Le nommé Emmanuel Nkurikiye ,48ans, fils de Hwama, originaire de la colline Buga, zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, a été décapité et enterré à la sauvette par des jeunes qui ont été identifiés par la population comme étant des jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, la tombe de la victime serait aujourd'hui sous la surveillance alternée par ces mêmes jeunes du parti au pouvoir, CNDD-FDD. Ces derniers continueraient de faire des rondes nocturnes.

Selon certaines sources locales, la population des communes de Mabanda, Kibago et kayogoro se plaint d'être malmenée par des Imbonerakure à partir de 19 heures, au cours des rondes nocturnes que ces jeunes organisent chaque nuit.

1.2. CAS D'ENLEVEMENT ET DE DISPARITION FORCEE

Un jeune étudiant porté disparu

Un jeune étudiant du nom de Arnaud Mugisha du quartier V, zone urbaine de Ngagara est porté disparu depuis le 27 juin 2016. Des sources sur place indiquent qu'il a répondu à un appel téléphonique et a été embarqué dans un véhicule qui l'attendait. Sa famille indique qu'elle n'a plus de nouvelle de leur enfant.

1.3. DES ALLEGATIONS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Oscar Kabura, chauffeur à l'hôpital de Makamba et Herman Nitunga, encadreur au Lycée communal de Makamba, se plaignent d'avoir été frappés par des agents de la sécurité présidentielle. Selon des sources sur place, ces hommes ont été accusés de bloquer le convoi présidentiel lors de la visite du Président Pierre

Nkurunziza, vendredi et samedi le 24 et 25 juin 2016. Ils ont été tabassés avant d'être relâchés.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Un ex-Fab arrêté à Murago, commune Matana, province Bururi

Au début de la semaine du 27 juin 2016, le nommé Ferdinand Soferi, ex-FAB, âgé de 68 ans, a été arrêté à son domicile à Murago, commune Matana, province de Bururi, par la police qui l'a détenu à la Brigade de Matana avant d'être transféré au cachot du SNR à Bujumbura, le 1^{er} juillet 2016. Selon les sources sur place, c'est lors d'une fouille perquisition qu'il a été arrêté mais la police n'avait rien trouvé de compromettant.

Un juge du TGI Kirundo arrêté

Ildephonse Ndikumwami, juge du TGI de Kirundo, est détenu à la prison de Ngozi depuis le 3 juillet 2016. Il est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat par le Procureur Général de la République à Ngozi, Gérard Niyokindi. Avant d'être transféré dans cette prison de Ngozi, il avait été arrêté par la police sur ordre du chef provincial des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir nommé Abel Ahishakiye. Ceux qui l'ont vu reconnaissent qu'il avait été torturé par la police et les Imbonerakure lors de son arrestation le 2 juillet 2016 vers 20 heures.

Après son arrestation, il a été embarqué dans la prison du parquet de Kirundo accusé de distribuer les tracts dénonçant le pouvoir du Président Nkurunziza. Le Procureur Général de la République à Ngozi, Gérard Niyokindi, l'a inculpé dimanche matin d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et ordonné son transfert vers la prison.

Les sources en provenance de Kirundo indiquent plutôt que cet emprisonnement cache d'autres mobiles. Ildephonse Ndikumwami, juge du TGI Kirundo connu pour être intègre et apolitique. Selon les mêmes sources, il avait récemment acquitté un des employés de l'hôtel appartenant à l'opposant Jean Minani, accusé de détention d'armes illégales. L'hôtel de Jean Minani, opposant contre le régime du Président Pierre Nkurunziza avait été vandalisé par des inconnus.

Un policier arrêté en commune Matana, province Bururi

Le policier nommé Jean Paul Nimubona, du grade de brigadier, affecté au poste de police au chef-lieu de la commune Burambi, est en état de privation de

liberté depuis le 02 juin 2016. Il a été arrêté en commune Matana, province Bururi, accusé d'enregistrer un discours du ministre de la sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni qui tenait une réunion dans cette commune à l'intention des représentants de la police œuvrant dans la région sud. Sa famille a dénoncé une détention illégale dans la mesure où le policier ne connaît même pas l'infraction pour laquelle il est poursuivi et en plus, les délais de la garde à vue ont été largement dépassés en violation de l'article 34 du Code de Procédure Pénale Burundais qui stipule que :

« La garde à vue de Police Judiciaire, telle que définie à l'article 33, ne peut excéder sept jours francs, sauf prorogation indispensable décidée par l'Officier du Ministère Public ayant comme limite maximale le double de ce délai. »

Quatorze personnes arrêtées à Mugendo-Ndengo, commune Mugamba, province Bururi

Dimanche 26 juin 2016, 14 jeunes ont été arrêtés par les agents du SNR à bord d'un véhicule pickup sur la colline Mugendo-Ndengo, commune Mugamba, province de Bururi. Ils ont été emprisonnés au cachot de police de Mugamba.

Un enseignant de l'ECOFO arrêté à Muramba commune Ndava, province Mwaro

Lundi 27 juin 2016, Dédith Niyongere, enseignant à l'ECOFO Muramba, commune Ndava, province de Mwaro a été arrêté par les agents du SNR. Il était accusé d'avoir effectué une mission de quelques jours au Rwanda, selon des sources sur place.

Un élève du Lycée communal Buringa arrêté à Gihanga, province de Bubanza

Lundi 27 juin 2016 vers 17 heures, Bertrand Niyonkuru, élève du Lycée communal de Buringa, commune Gihanga, province de Bubanza, a été arrêté par des hommes à bord d'un véhicule de police aux vitres teintées, selon des sources sur place.

Six membres du MSD arrêtés à Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro

Mardi 28 juin 2016, la police a arrêté 6 membres du MSD lors d'une fouille perquisition sur la colline Buziracanda, commune Ndava, province de Mwaro. Ils ont été détenus au cachot de police de Ndava.

Plus de deux cent personnes arrêtées au centre-ville de la capitale Bujumbura

Mercredi 29 juin 2016, plus de 200 personnes ont été arrêtées par la police au centre-ville de la capitale Bujumbura. Ils ont été rassemblés à l'ex-bar Montana et transférés dans leurs zones respectives. Selon le maire de la ville, ces arrestations ont été faites dans le but de diminuer la mendicité au centre-ville.

Au moins dix-sept personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le 27 juin 2016, au moins 7 personnes avaient été arrêtées au même endroit lors d'une opération similaire. Une centaine d'habitants de la localité de Gasekebuye avait été séquestrée dans leurs maisons accusées de cacher des malfaiteurs. Sept jeunes gens avaient été gardés par la police au moment où d'autres avaient été libérés après avoir payé des rançons aux policiers et militaires visiblement en colère contre des habitants d'ethnie Tutsi, selon des sources sur place.

En date du 29 juin 2016, huit jeunes ont été arrêtés par la police en compagnie des militaires à la 1^{ère} avenue de la zone urbaine de Musaga et ont été acheminés au cachot de police à Musaga.

Deux autres personnes dont un jeune homme et une femme ont été arrêtées par des policiers et des militaires à la première avenue, en zone Musaga très tôt le matin du 30 juin 2016. Selon des sources sur place, des policiers et militaires lourdement armés, avaient été déployés depuis la 1^{ère} avenue jusqu'à la 5^{ème} avenue de cette zone.

D'après les informations recueillies sur place, ces policiers en compagnie des Imbonerakure, ont rassemblé les habitants dans les rues pour dénoncer les malfaiteurs. La femme arrêtée avait été accusée de prendre des photos tandis que le jeune homme a été accusé par ces derniers d'être un rebelle.

Huit personnes arrêtées en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée, lors d'une fouille perquisition, 8 personnes ont été arrêtées par la police et les militaires en date du 29 juin 2016 à Kajiji, zone urbaine de Kanyosha. Parmi elles, Léon et Hakizimana et leur sort reste inconnu.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Mutakura, Mairie de Bujumbura

Lors d'une fouille perquisition opérée en date du 30 juin 2016 en zone urbaine de Mutakura, une personne a été arrêtée par la police. La victime a été accusée de ne pas détenir de carnet de ménage. Beaucoup d'autres personnes ont été relâchées après avoir payé des rançons à ces policiers et militaires.

Selon des sources sur place, les arrestations arbitraires sont devenues des moyens pour certains policiers et militaires de se procurer à boire et à manger, d'autres pour s'enrichir sur le dos de ceux qui sont accusés d'être des opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Une personne arrêtée à Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural

Vendredi le 1^{er} juillet 2016, Didas Havyarimana, chauffeur de Taxi de Mayuyu, commune Mukike, province de Bujumbura, a été arrêté par des militaires de Mujejuru et transféré à Bujumbura.

1.5. VIOLATIONS DU DROIT A L'EDUCATION

Malgré la mesure de clémence de la Ministre de l'Education, suite au phénomène de gribouillage de la photo du président Pierre Nkurunziza dans le manuel de la 8^{ème} année, des élèves restent encore gardés par la police.

A titre illustratif, des élèves en province de Rumonge restent incarcérés par la police. Au cours de la semaine du 19 au 26 juin 2016, des élèves du lycée Communal de Rukinga, du lycée Rumonge, du lycée communal de Buyengero et du lycée communal de Cashi en commune de Bugarama sont encore dans les cachots de la police en province de Rumonge.

Au total 26 élèves dont 2 du lycée communal de Buyengero, 16 du lycée de Rumonge et 8 du lycée communal de Cashi en commune de Bugarama, ont été arrêtés au cours de la semaine du 19 au 26 juin 2016. Ils ont été accusés d'avoir gribouillé la photo du président de la République du Burundi se trouvant dans

les manuels scolaires et conduits au cachot de la police de Rumonge. La tranche d'âge de ces élèves arrêtés varie entre 14 ans et 19 ans.

Les parents ne cessent de demander à la police de relaxer leurs enfants dont la pluparts sont des mineurs. Trois mineurs qui n'ont pas encore atteint l'âge pénal sont pour le moment détenus au cachot de la police par exemple. Il s'agit de Robert Emerusabe âgé de 14 ans, DendaMiguelleAkimana âgée de 14 ans et Kelvin Irakoze, âgé de 14 ans.

Les parents de ces élèves dénoncent une arrestation et détention arbitraire car ces enfants n'ont pas encore atteint la majorité pénale et ils ne sont pas responsables des actes posés au regard de la loi.

Au-delà de la violation de la loi burundaise, en l'occurrence le code pénale, le droit à l'éducation des enfants arrêtés et détenu abusivement sont du même coup privé du droit à l'éducation car ils n'assistent plus aux cours.

1.6. LIBERTE DE REUNION ET D'ASSOCIATION

Au cours de la semaine du 26 juin 2016, Juvénal Bigirimana, Gouverneur de la province de Rumonge a interdit toute réunion du parti FNL pro-AgathonRwasa en disant que Amizero y'abarundi ne peut pas continuer à fonctionner en tant que coalition après les élections, selon la constitution burundaise.

Cette interdiction est intervenue en date du 26 juin au moment où des militants du parti FNL pro-AgathonRwasa s'étaient réunis dans leur permanence sise dans la ville de Rumonge.

Un des responsable du parti FNL pro-AgathonRwasa a indiqué que cela constitue une violation flagrante des droits civils, politiques et démocratiques pour conclure que cette décision traduit la volonté du gouvernement de museler les partis de l'opposition afin que tous les Burundais se retrouvent dans un parti Etat, le CNDD-FDD.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Trois cadavres retrouvés dans les rives du lac Tanganyika en zone Kigwena, province de Rumonge.

Selon des sources sur place, au moins 3 cadavres de pêcheurs ont été retrouvés dans le lac Tanganyika du côté de la commune Rumonge depuis le début de ce mois de juin.

Le premier cadavre sans vie a été repéré au niveau de la localité de Karonda, en zone de Kigwena

Un corps d'un pêcheur du nom de Ruzoviyo a été découvert, il y a plus d'une semaine au large de la localité de Gatete et présentait des blessures au niveau de la tête.

Un autre corps d'un pêcheur a été retrouvé au large de la ville de Rumonge, il y a plus de deux semaines sans que les circonstances de sa mort soit élucidées.

Les sources policières en commune Rumonge indiquent que les enquêtes, pour mieux déterminer les circonstances de leur mort, ont été entamées.

Elles précisent que l'épouse du pêcheur dont le corps présentait des blessures a été arrêtée.

Certains pêcheurs contactés soulignent que les raisons de leur mort sont nombreuses : ils peuvent mourir par noyade, peuvent être assassinés ailleurs et leurs corps sont jetés dans le lac ou peuvent être sacrifiés suite à la superstition des patrons pêcheurs afin d'avoir une bonne prise de poissons.

La population regrette que certains corps repêchés dans les eaux du lac Tanganyika soient souvent directement inhumés sur les plages. Elle demande aux autorités administratives de décourager ces pratiques afin que ces corps soient inhumés dans des cimetières connus.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Des affrontements entre rebelles et forces de l'ordre en province Bururi

Des informations recueillies des sources officielles de l'armée et de l'administration locale en province de Bururi ont indiqué que des affrontements entre rebelles et forces de l'ordre ont eu lieu mercredi le 29 juin 2016 sur la colline Mubuga, commune et province Bururi. Selon ces mêmes sources, 1 rebelle a été tué, 4 autres capturés, 1 policier et 1 civil ont été blessés lors de ces affrontements. Des sources locales ont indiqué que ces affrontements ont duré plus d'une heure.

Trois ménages attaqués en commune Gihanga, province Bubanza

Des hommes armés ont attaqué ce 29 juin 2016 trois ménages du village VI en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, les malfaiteurs ont volé 5 téléphones portables et une somme de 300 000 fbu mais sans faire d'autres dégâts. Selon les sources policières, ces bandits armés se sont par la suite repliés vers la réserve naturelle de Rukoko. Cette attaque a provoqué une peur panique au sein de la population.

II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES

Le phénomène d'incendie d'infrastructures scolaires

Le phénomène d'incendies d'infrastructures scolaires est observable depuis quelques jours et mérite une attention particulière pour en comprendre les tenants et les aboutissants dans un contexte politico-sécuritaire toujours mal assaini.

Le dernier incendie date certes de ce Dimanche 3 juillet 2016 mais d'autres se sont succédés à intervalles réguliers au cours du mois de juin :

- 1) La préfecture du Lycée de Mweya à Gitega : le 03 juillet 2016*
- 2) Le restaurant du campus de Mutanga de l'Université du Burundi : le 24 juin 2016*
- 3) Une classe de l'E.P Kinindo au sud de la capitale Bujumbura :le 23 juin 2016*
- 4) Un dortoir des filles à l'ETS Kamenge à Bujumbura: dans la nuit du 8 juin 2016*

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Comme le contexte politique consécutif à la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza est encore loin de s'assainir, les violations et allégations de violations des droits humains corollaires à cette situation continuent d'être enregistrées.

Un autre corollaire de cette situation est observable sur le plan sécuritaire car des attaques armées sporadiques et des embuscades routières sont rapportées surtout dans la localité de Mugamba en province de Bururi, une des localités connues avoir été engagées dans les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Cette situation interpelle toujours la Ligue Iteka qui formule les recommandations suivantes :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits et libertés individuels et collectifs de ses citoyens ;
- De traiter la question des enfants accusés de gribouillage dans les manuels scolaires avec sagesse et surtout en se conformant à la loi pour ne pas enfreindre au droit à l'éducation des enfants ;
- De mettre fin aux arrestations et détentions illégales des citoyens et de mettre fin au phénomène de rançonnement des personnes arrêtées.

B) AI'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population victime d'abus et violations des droits humains ;
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais relancé, le 22 mai 2016, pour que les violations de droits de l'Homme et l'insécurité grandissante dans le pays cessent.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.

D) A la Médiation Tanzanienne

- D'accélérer le dialogue inter-burundais et le conduire de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements politiques et divisionnistes de qui que ce soit ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité dans le pays ;
- De défendre solidairement leurs droits.